La Métropole reconnue pour son engagement en faveur de la biodiversité

Temps de lecture

7 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

La Métropole Rouen Normandie reçoit la reconnaissance *Territoire Engagé pour la Nature* pour la période 2023-2025, valorisant son programme d'actions à venir en matière de biodiversité.

Lors de la rencontre Biodiversité et Territoires organisée à Amfreville-la-Mi-Voie le 26 janvier 2023 par l'ANBDD (Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable), la Métropole Rouen Normandie a reçu la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature pour la période 2023-2025, valorisant son programme d'actions à venir en matière de biodiversité sur le territoire. Créé à l'initiative du Ministère de la transition écologique et solidaire et Régions de France, le dispositif a pour but de mobiliser les collectivités et les acteurs locaux autour de projets en faveur de la biodiversité. L'objectif est de faire émerger, reconnaître et accompagner des projets en faveur de la biodiversité portés par des collectivités. En candidatant, une collectivité élabore et s'engage à

mettre en œuvre sous 3 ans un plan d'actions pour la biodiversité.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Charlotte Goujon, Vice-Présidente en charge de la transition écologique, la santé et la sécurité sanitaire et industrielle, Luce Pane, Vice-Présidente en charge de l'énergie, la sobriété énergétique et les déchets et Hugo Langlois, Conseiller Métropolitain Délégué aux enjeux liés à la Seine, les forêts, la biodiversité : « *La Métropole Rouen Normandie est marquée par une grande richesse en matière de biodiversité, des milieux boisés au lit de la Seine qui traverse notre territoire. Ce patrimoine, il faut le préserver. C'est pourquoi nous avons engagé une politique de sauvegarde et de valorisation. Nous avons adapté nos politiques d'urbanisme et de planification, et nous continuons le travail depuis 2021 en restaurant les continuités écologiques que l'urbanisation avait mises à mal. Nous mettons également ce patrimoine au cœur de notre candidature comme Capitale Européenne de la Culture 2028, car il est notre grande richesse*. »

L'initiative Biodiversité et Territoires se décline dans les régions sous la gouvernance d'un collectif régional. En Normandie, celui-ci est constitué de la DREAL Normandie, la Région Normandie, l'Office français de la biodiversité, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne ainsi que l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable. La Métropole Rouen Normandie s'est vu remettre cette reconnaissance après soumission d'un dossier de candidature présentant les axes de préservation, de restauration et de reconquête de la biodiversité prévus sur la période 2023-2025.

Le précédent plan d'actions 2015-2020 de la Métropole avait lui-aussi reçu plusieurs reconnaissances au niveau national et régional :
• Capitale française de la biodiversité : élue Meilleure Intercommunalité en 2016 et 2018, avec une notation de 4 libellules sur 5
• Territoire Engagé pour la Nature en 2019 : label pour la période 2020-2022
• Charte d'Entretien des Espaces Publics de la FREDON, niveau 3 : labellisée Zéro Phyto en 2019
• Forêt d'Exception en 2015 et 2022

Bilan d'action complet

Un plan d'actions 2023-2025 plus partenarial
Dans la phase de renouvellement de ce plan d'actions en 2020, la Métropole a souhaité donner une vision plus partenariale de ce travail en passant à une Charte de la Biodiversité qui intègre désormais les actions des acteurs de la biodiversité sur le territoire de la Métropole, et non plus uniquement les actions portées par la Métropole. Cette nouvelle charte est un document d'intention auquel chacun des partenaires pourra adhérer et être associé dans le cadre du Comité technique. Elle a été approuvée par les élus de la Métropole en Conseil Métropolitain du 13 décembre 2021 et se décline en 8 grands axes intégrant chacun des fiches actions.

Axe 1 - Améliorer les connaissances naturalistes et du foncier - identifier et protéger les trames verte, bleue, noire et brune du territoire
1. Protéger la biodiversité par la mise en œuvre d'outils stratégiques
2. Élaborer une cartographie numérique des trames verte, bleue et noire du territoire et identifier les points de rupture dans les corridors
3. Engager des réflexions et identifier des pistes d'actions sur la trame brune
4. Favoriser la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
5. Organiser et gérer les données d'observations naturalistes
6. Prendre en compte la biodiversité dans la gestion des infrastructures de la Métropole (ouvrages

d'art, passages à faune, etc.)
7. Renforcer les outils de protection des espaces naturels remarquables
8. Prendre en compte le changement climatique dans la préservation de la biodiversité (lien avec le PCAET)
9. Identifier les grands enjeux du territoire en matière de maîtrise foncière pour la biodiversité et la nature en ville.

Axe 2 - Restaurer et valoriser la sous-trame aquatique et les zones humides
10. Restaurer et gérer les zones humides
11. Préserver et gérer les cours d'eau
12. Restaurer et gérer les mares du territoire

Axe 3 - Restaurer, gérer et valoriser la sous-trame boisée
13. Suivre, conserver ou développer la biodiversité en forêt
14. Suivre les réflexions en cours sur les évolutions en lien avec le changement climatique, animer et faire vivre un groupe de travail normand, mener des actions d'expérimentations sur le territoire de la CFT, adapter les plantations et les modalités de gestion en lien avec le changement climatique et les différents milieux (forêt, agricole, ville)
15. Prévenir les risques liés au changement climatique

Axe 4 - Protéger, restaurer et valoriser les milieux secs silicicoles et calcicoles
16. Restaurer et gérer les milieux silicicoles
17. Restaurer et gérer les milieux calcicoles

Axe 5 - Protéger et valoriser la biodiversité par les pratiques agricoles en milieu rural
18. Mettre en œuvre un programme de sauvegarde des plantes messicoles
19. Préserver et renforcer le réseau de haies bocagères
20. Mettre en œuvre une gestion écologique des bords de route en milieu rural
21. Développer les pratiques agricoles favorables à la préservation des ressources (biodiversité, eau, sols) et accompagner les exploitants

Axe 6 - Développer la nature en ville
22. Se doter d'une culture commune de la nature
23. Renaturer le territoire urbain
24. Gérer durablement l'espace urbain

Axe 7 - Suivre les perturbations des milieux et œuvrer pour la protection des espèces rares et menacées
25. Mettre en place une stratégie de conservation des espèces animales et végétales les plus menacées
26. Constituer des listes d'espèces végétales
27. Détecter et gérer les espèces exotiques envahissantes
28. Préserver les insectes pollinisateurs sauvages et évaluer l'impact de l'apiculture

Axe 8 - Concerter, sensibiliser, soutenir et accompagner les acteurs du territoire
29. Renforcer les coopérations et l'attractivité du territoire
30. Soutenir les communes dans leurs actions en faveur de la biodiversité
31. Sensibiliser la population à la biodiversité
32. Soutenir les associations de protection de l'Environnement sur le territoire de la Métropole
33. Engager les entreprises dans la préservation de la Biodiversité (Coalition COP21, Mécénat)

34. Mettre en place une gestion participative de la biodiversité par le biais des chantiers nature

Des actions concrètes récompensées
Afin de faire valoir la qualité du plan d'actions de la Métropole Rouen Normandie et son adéquation avec le cahier des charges de l'appel à candidatures Territoires Engagés pour la Nature, des actions spécifiques ont été mises en avant.

- L**a modélisation de la végétalisation du territoire**
  Cette modélisation a été réalisée par une technique d'orthophotographie infrarouge, avec l'intervention d'algorithmes d'apprentissage permettant le vectorisation des résultats. Cette modélisation permettra non seulement d'identifier des indicateurs de suivi dans nos objectifs, tels que l'engagement « Zéro Artificialisation Nette », mais également de prévenir les risques d'inondation, de ruissellement, de déclin de la biodiversité ou encore de création d'îlots de chaleur dans les milieux urbanisés.
- **La politique foncière forestière**
  Le territoire métropolitain est composé à 30% de forêts, dont certaines ne sont pas gérées durablement. La veille, l'acquisition puis la gestion durable des parcelles forestières par la Métropole permet de garantir une gestion durable, d'approvisionner la filière bois locale, de travailler à la certification des forêts et de travailler à l'adaptation de ces espaces forestiers au changement climatique (forêt en libre évolution…). Deux objectifs : 100% des forêts de la Métropole sous document de gestion durable, 100% des forêts métropolitaines certifiées.
- **La concertation citoyenne autour de la stratégie de protection des arbres remarquables sur le territoire de la Métropole**
  Lancée au printemps 2023, cette consultation citoyenne sera déployée en parallèle d'un plan de communication, d'animations et d'évènements visant à sensibiliser sur la place des arbres en ville, ou encore sur les risques engendrés par le changement climatique pour le patrimoine arboré remarquable (hausse des températures, tempête, sécheresse...). Cette consultation vise à mieux connaître les arbres déjà protégés, tout en définissant collectivement une liste de critères justifiant le classement en arbre remarquables : âge, essence, histoire de l'arbre, localisation, caractéristiques morphologiques... Les citoyens seront donc invités à proposer via un formulaire en ligne à renseigner le classement de nouveaux arbres.